Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Schweizerische Bauzeitung**

Band (Jahr): **17/18 (1891)**

Heft 23

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

schon mit Rücksicht auf diesen Ansatz erwähnt haben, nämlich dass ein Tunnel von über 70 % Steigung nicht mehr als Tunnelbau, sondern eher als tonnlägiger Schacht zu betrachten ist und dass daher dessen Baukosten wesentlich höher anzusetzen sind. Ferner müssen die erheblichen Schwierigkeiten, welche Arbeiten in so ungewöhnlicher Höhenlage entgegenstehen, bei der Berechnung auch noch in Betracht gezogen werden. (Schluss folgt.)

Concurrenzen.

Nouvel Hôpital du Locle.

Concours des Plans.

Rapport du Jury.

Au Comité de l'Hôpital du Locle.

Monsieur le Président et Messieurs,

Le jury que vous avez nommé s'est réuni ce jour pour examiner les projets du nouvel Hôpital; il a reçu de M. le Président du Comité la liste des dix-sept projets qui lui sont parvenus et qui portent les devises suivantes, savoir:

Nr. 1. Ile.
„ 2. Croix rouge simple.
„ 3. Liberté.
„ 4. Aesculapius.
„ 5. Quisisana.
„ 6. Dernière heure.
„ 7. Timbre poste suisse de trois centimes.
„ 8. Croix bleue.
„ 9. Cocarde rouge-blanc-vert.
Nr. 10. Santé.
„ 11. Crois à ce qui dure.
„ 12. Cascade.
„ 13. Air et lumière.
„ 14. Macte animo.
„ 15. Croix rouge dans un cercle, avec les lettres L E.
„ 16. In nefastis diebus.
„ 17. Croix rouge 2.

Avant de procéder à l'examen de ces plans, le jury s'est transporté sur l'emplacement du futur Hôpital, et après l'inspection des lieux, il a reconnu que la déclivité du terrain exigeait que la construction projetée eût le moins de profondeur possible, afin d'éviter des terrassements trop considérables, et surtout afin de permettre à l'air de circuler librement sur les quatre faces du bâtiment.

Ayant posé ce premier principe, le jury a décidé en outre de tenir compte tout particulièrement des dispositions spéciales du programme, exigeant que les salles de malades soient orientées au Midi, à l'Est et à l'Ouest, l'exposition au Nord demeurant réservée aux corridors et aux dépendances; le corridor lui-même devait être ainsi placé au Nord et éclairé sur cette face dans la plus grande partie de sa longueur.

Un premier examen d'ensemble des projets a malheureusement fait constater que la plupart des concurrents ne s'étaient pas rendu compte suffisamment de la déclivité considérable du terrain, et qu'en outre ils avaient admis de préférence un parti consistant dans l'établissement d'un corridor central, généralement privé d'air et de lumière, et desservant les locaux au Nord et au Sud.

C'est la raison pour laquelle le jury a dû mettre de côté quelques projets d'une réelle valeur artistique et qui témoignaient d'une grande somme de travail.

Nous citerons volontiers parmi ceux-ci les projets: *Macte animo* et *In nefastis diebus*.

Ces explications données, nous passons à la critique sommaire de chacun des projets soumis à l'appréciation du jury.

Nr. 1. Ile. — Entrée au Nord défectueuse. Escalier trop petit et tournant, inadmissible. Corridor central mal placé. Façade sans caractère.

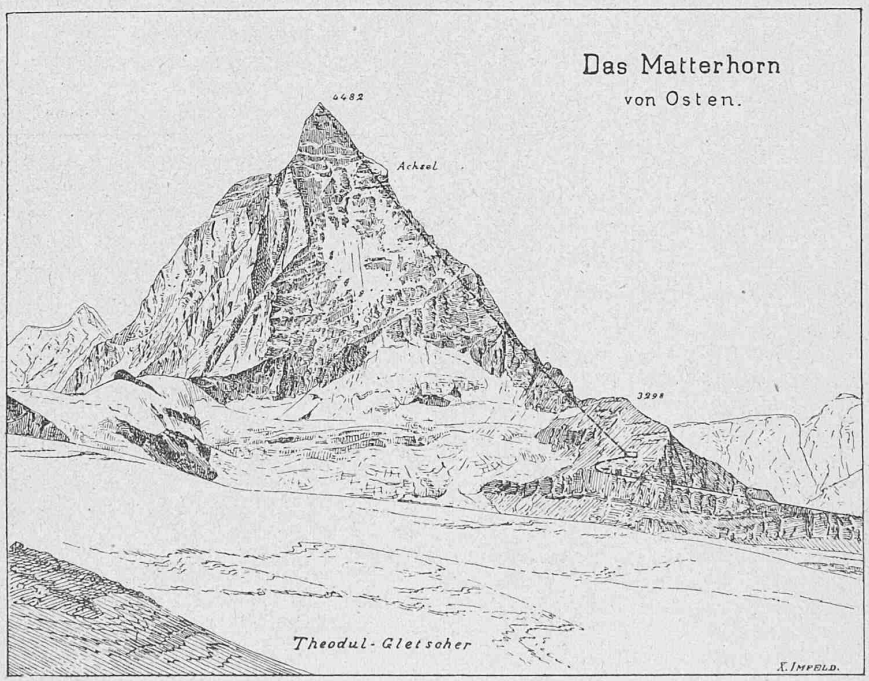
Nr. 2. Croix rouge simple. — Corridor fermé aux deux extrémités. Water-Closets insuffisants et mal situés. Les saillies des ailes et du corps central formant du côté du Nord des cours trop resserrées.

Nr. 3. Liberté. — Bonne disposition du plan au point de vue de la lumière et de l'aération. Water-Closets insuffisants et mal situés. Façade défectueuse; les pignons à redents inadmissibles dans un climat aussi rigoureux.

Nr. 4. Aesculapius. — Plan académique et bien condensé. Corridor bien placé au point de vue de la clarté et de la ventilation. Façade gothique, trop coûteuse.

Nr. 5. Quisisana. — Bonne disposition générale du plan, mais surabondance de petits locaux et difficulté de placer les lits. Corridor bien placé, bien éclairé et ventilé. Chambre des délirants mal placée entre deux salles de malades, quoique isolée de celles-ci par de gros murs. Salle d'opérations trop éloignée des salles de malades. Façade bien étudiée.

Zermatter Hochgebirgs-Bahnen.



Nr. 6. Dernière heure. — Plan condensé, insuffisamment étudié. Corridor fermé aux deux bouts, mal éclairé et ventilé. Façade simple, bien appropriée à la destination du bâtiment.

Nr. 7. Timbre poste suisse de 3 centimes. — Corridor central et mal éclairé. Water-Closets insuffisamment aérés. Les façades manquent d'un caractère approprié à un hôpital.

Nr. 8. Croix bleue. — Disposition générale du plan, assez bonne. Corridor bien placé. Escalier tournant et mal disposé, inadmissible. Salles de malades mal proportionnées. Les saillies trop accusées du corps central et des ailes, du côté du Nord, rendent les cours trop étroites.

Nr. 9. Cocarde rouge-blanc-vert. — Bâtiment trop profond pour l'escarpement du terrain. Corridor central défectueux, mal axé. Mauvaise disposition des chambres. Très belle façade, bien étudiée.

Nr. 10. Santé. — Corridor central défectueux et trop étroit. Plan sans rapport avec la disposition des façades. Mauvaise architecture.

Nr. 11. Crois à ce qui dure. — Mauvaise architecture. Entrée par le sous-sol.

Nr. 12. Cascade. — Plan bien disposé, mais trop de petits locaux et difficulté de placer les lits. Corridor très bien placé, éclairé et ventilé. Chambre des délirants mal située. Salle d'opérations trop éloignée des chambres de malades. Ce projet nous paraît une variante améliorée du Nr. 5 Quisisana. Façades bien étudiées et d'un caractère tout à fait approprié à la destination du bâtiment.

Nr. 13. Air et Lumière. — Plan bien équilibré et étudié, quoique l'escalier soit mal placé au Midi. Profusion de petits locaux sur la façade Nord. Saillies trop prononcées du côté du Nord. La variante est mieux disposée, mais les défauts essentiels n'y sont pas corrigés. Façades trop massives et trop sévères.

Nr. 14. Macte Animo. — Plan très condensé, mais trop profond. Corridor central mal éclairé et mal ventilé. Façade très-riche, ayant beaucoup de caractère. Jolie perspective, bien rendue.

Nr. 15. Croix rouge dans un cercle, avec les lettres L E. — Plans très soigneusement étudiés sous tous les rapports, mais dépassant

comme proportions les limites du programme. Ce projet simplifié serait susceptile d'exécution partielle. La cuisine sous le perron est mal placée. Très belle architecture des façades, la façade latérale quelque peu théâtrale cependant.

Nr. 16. In nefastis diebus. — Plan très-bien étudié, mais condamnable par la disposition du corridor central, insuffisamment éclairé et ventilé. Bâtiment trop profond pour l'escarpement du terrain. L'une des plus jolies façades du concours, mais l'emploi de la brique n'est pas recommandable pour le climat.

Nr. 17. Croix rouge 2. — Les plans répondent presque absolument au programme et aux exigences sanitaires. Le peu de profondeur du bâtiment est tout à fait en rapport avec la déclivité du terrain. Façade trop monotone.

* * *

Après ce premier examen, le jury unanime a procédé à l'élimination des Projets 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14 et 16.

Quatre projets restaient en présence, savoir:

Nr. 4. Aesculapius.
„ *12. Cascade.*
„ *15. Croix rouge L E.*
„ *17. Croix rouge 2.*

Le jury n'hésite pas à assigner *le premier rang* au projet *Nr. 17 Croix rouge 2*, qui répond le mieux aux exigences du programme, aussi bien en ce qui concerne la disposition du bâtiment qu'au point de vue de la dépense.

Nous devons cependant indiquer ici les modifications qui nous ont paru nécessaires pour améliorer encore ce projet.

Le plan, quoiqu'il satisfasse parfaitement au programme, n'est pas académique. Un ou deux escaliers de plus seraient nécessaires pour le service d'un bâtiment aussi long.

Les corridors bien placés et bien éclairés gagneraient à être prolongés jusqu'aux façades latérales et si les avant-corps des ailes sur la façade Nord ne sont pas supprimés, ils pourraient être utilisés pour y loger les escaliers de service, tandis que les Water-Closets, trop éloignes de certaines salles de malades, pourraient être accolés au corps central nord.

La vérandah devrait régner sur toute la longueur de la façade Ouest, son issue sur le jardin pouvant être placée à l'Ouest.

Dans le bâtiment des dépendances, la buanderie est trop petite; le dépôt des morts et la salle d'autopsie étant susceptibles de réduction, on pourrait agrandir d'autant la buanderie. Quoique couvert par un auvent, l'escalier extérieur, indiqué en bois, pour l'accès du séchoir à air libre du premier étage, devrait être en pierre.

Ce bâtiment des dépendances devrait être un peu plus éloigné du bâtiment principal.

Le jury propose de primer en *second rang* le projet *Nr. 4. Aesculapius*, dont le plan est parfaitement bien étudié. Mais il ne saurait contenir le nombre de lits fixé par le programme, soit quarante lits d'adultes et quelques lits pour les enfants.

La façade gothique serait trop coûteuse à exécuter, adjoutons cependant qu'elle correspond fort bien à la distribution du plan.

Le projet classé pour le Jury en *troisième rang* porte le *Nr. 15. Croix rouge avec les lettres L E.*

Quoiqu'il dépasse comme proportions les données du programme, il serait facile de le ramener dans les limites tracés, par la suppression d'un des corps de bâtiment et quelques remaniements.

Ce projet méritait d'être primé parce que l'administration de l'hôpital pourra y puiser des données utiles pour l'élaboration des plans définitifs.

Le *quatrième projet* auquel le jury propose d'accorder une prime, c'est le *Nr. 12. Cascade.*

Le jury a longtemps hésité entre ce projet et le *Nr. 5 Quisisana.* Les deux projets sont du reste identiques, comme plans, à la longueur près et le jury en est venu à se demander s'ils n'étaient pas du même auteur.

Le Nr. 12 Cascade, a fini par l'emporter, le plan étant plus condensé et la façade meilleure que dans le projet Nr. 5 Quisisana.

Monsieur le Président et Messieurs,

Ayant terminé cet exposé des considérants du jury, nous nous résumons en vous proposant d'accorder:

Une prime de 1200 fr., à l'auteur du projet Nr. 17 Croix rouge 2.
Une prime de 1000 fr., à l'auteur du projet Nr. 4 Aesculapius.
Une prime de 800 fr., à l'auteur du projet Nr. 15 Croix rouge L E.
Une prime de 400 fr., à l'auteur du projet Nr. 12 Cascade.

Monsieur le Président du Comité de l'Hôpital ayant procédé, en présence du Comité et du jury, à l'ouverture des plis cachetés, il a proclamé les noms de:

M. Joseph Marschall, architecte, rue du Conseil Général, Genève, comme auteur du projet primé en premier rang.

MM. K.-A. Hiller et Gesswein, à St-Gall, et R. Kropff, architectes, ce dernier à Davos (Grisons), comme auteurs du projet primé en deuxième rang.

M. Fr. Schneider, en collaboration avec M. Paul Lindt, tous deux architectes, à Berne, comme auteurs du projet primé en troisième rang.

M. Séverin Ott, architecte, à Arbon (Thurgovie), comme auteur du projet primé en quatrième rang.

* * *

Monsieur le Président et Messieurs,

Arrivés au terme de notre mandat, nous sommes heureux de la nombreuse participation des architectes à ce concours, et nous souhaitons vivement que votre administration réalise bientôt, par la construction d'un nouveau Hôpital, l'un de ses vœux les plus chers et le plus longtemps poursuivis.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Locle, le 13 Mai 1891.

Les membres du Jury:

Louis Perrier. Dr. *Nicolas. S. Pittet,* architecte.
Ate. Ribaux, architecte. *O. Rau-Vaucher.*

Eidg. Parlamentsgebäude. Nach langen, einlässlichen Berathungen hat die auf Anfang dieser Woche nach Bern einberufene Jury Mittwochs ihr Urtheil dahin abgegeben, dass die beiden eingesandten Entwürfe auf gleichen Rang zu stellen seien. Keiner derselben entspreche jedoch vollkommen den gestellten Anforderungen und die Jury sei daher nicht in der Lage den einen oder den anderen ohne Weiteres zur Ausführung zu empfehlen. Indess herrsche die Ansicht vor, dass bei einer nochmaligen Umarbeitung der Entwürfe ausführbare Arbeiten erhalten werden können, da jeder der beiden concurrirenden Architekten durchaus befähigt sei die gestellte Aufgabe zu voller Befriedigung zu lösen. Auf das zu erwartende motivirte Gutachten darf man füglich sehr gespannt sein. Die öffentliche Ausstellung der Pläne findet vom 11. bis 20. dies im Casino zu Bern statt.

Miscellanea.

Eidgenössisches Oberbauinspectorat. Wie kaum anders zu erwarten war, hat der Bundesrath in seiner Sitzung vom 3. dies zum eidg. Oberbauinspector den bisherigen Adjuncten Herrn Ingenieur *A. von Morlot* aus Bern gewählt. Der Genannte ist ein ehemaliger Schüler des eidg. Polytechnikums, dessen Ingenieur-Abtheilung er 1866 absolvirt hat. Von 1866—67 war er bei Ingenieur Lauterburg in Bern angestellt, darauf erweiterte und vollendete er seine technischen Studien an der Ecole des Ponts et Chaussées in Paris, von 1868—74 war er als Ingenieur und von 1874—88 als Adjunct des Oberingenieurs der Juragewässer-Correction thätig, worauf er an die Stelle des Adjuncten des eidg. Oberbauinspectors berufen wurde. Das verantwortungsvolle Amt des Oberbauinspectorates findet in ihm einen kenntnissreichen und pflichtgetreuen Vertreter.

Verband deutscher Architekten- und Ingenieur-Vereine. Vom 7. bis 9. August findet in Nürnberg die 20. Abgeordneten-Versammlung genannten Verbandes statt. Unter den Verhandlungsgegenständen finden sich u. A.: Einführung einer Einheitszeit in Deutschland, Erfahrungen über das Verhalten des Flusseisens im Vergleich zum Schweisseisen, Feuersicherheit verschiedener Bauconstructionen.

Als Cantonsbaumeister von St. Gallen wurde Architekt *Rieser* von Mörschwyl, zur Zeit in München, gewählt.

Redaction: A. WALDNER
32 Brandschenkestrasse (Selnau) Zürich.

Vereinsnachrichten.

Gesellschaft ehemaliger Studirender

der eidgenössischen polytechnischen Schule in Zürich.

Stellenvermittelung.

Die Schweizerische Baugesellschaft Basel sucht einen *Electrotechniker* mit selbständiger Betheiligung. (804)

Gesucht auf ein städisches Ingenieurbureau ein *Ingenieur* für Strassen- und Brückenbau, womöglich mit etwas Praxis. (805)